



Lancement d'un contrôle fiscal

Par **magaliefrence**, le **01/09/2015** à **12:21**

bonjour,

l'ex-femme de mon compagnon possède un bar-restaurant (donc avec beaucoup de liquidité tous les jours) et ne déclare presque rien soi disant. Elle dit que son affaire ne marche pas très bien. Bref, du coup mon compagnon va devoir lui verser une compensation financière énorme, alors qu'on est persuadé qu'officieusement, elle gagne plus que lui....

Puis-je lancer un contrôle fiscal ? A qui dois-je l'adresser....? que me conseillez-vous ?

Par **fabrice58**, le **01/09/2015** à **18:06**

Ce ne sont pas les particuliers qui lancent des contrôles fiscaux mais une brigade de vérifications de la DGFIP. Si vous voulez, vous dénoncez cette personne, pas anonymement de préférence.

Ecrivez au service qui gère son dossier professionnel, si les services concernées le jugent opportun, ils lanceront un contrôle, dont vous ne serez informée ni des circonstances, ni des suites.

Par **magaliefrence**, le **03/09/2015** à **09:30**

merci beaucoup pour ces précisions...